

English below



**Déclaration sur la demande de prolongation de la Mauritanie
(Point de l'ordre du jour 3c, Dépollution et destruction des restes d'armes à sous-munitions)
(Prononcée par NPA au nom de *Mine Action Review*)
Réunions intersessions de la CCM, 7–8 avril 2025**

Merci Monsieur le Président,

Nous remercions la Mauritanie pour sa présentation et pour avoir soumis une demande de prolongation révisée et améliorée, intégrant certains commentaires du Groupe d'Analyse de l'article 4 auquel *Mine Action Review* participe en tant qu'observateur.

Comme indiqué à l'instant, il s'agit de la troisième demande de prolongation de deux ans de la Mauritanie, avec des progrès relativement limités réalisés au cours de ces années, en grande partie du fait d'un manque de soutien financier international. Dans sa demande, la Mauritanie a indiqué une contribution nationale annuelle de 180 000 USD pour son programme de lutte antimines, y compris pour la dépollution des restes d'armes à sous-munitions, ainsi qu'un besoin de financement international d'environ 2,4 millions USD afin de remplir ses obligations au titre de l'article 4 d'ici à août 2028. Sans ce soutien international et compte tenu des ressources financières et des capacités nationales limitées, la Mauritanie a averti que l'achèvement pourrait ne pas être finalisé avant 2035, à raison d'une zone dépolluée par an.

Depuis la découverte de nouvelle contamination par les restes d'armes à sous-munitions en 2019, la Mauritanie a mené des opérations d'enquête et de dépollution sur quatre zones couvrant 1,7 km² en utilisant ses propres ressources nationales. Cependant, de nouvelles zones identifiées depuis ont encore augmenté la superficie totale à traiter, dépassant ainsi celle de la dernière demande de prolongation accordée en 2023.

Afin de renforcer sa demande de prolongation et d'augmenter les opportunités de financements internationaux, *Mine Action Review* encourage la Mauritanie à :

Premièrement, offrir une plus grande transparence sur sa méthodologie de libération des terres pour traiter les zones contaminées par les armes à sous-munitions, en particulier concernant l'enquête technique, et partager les Normes Mauritaniennes de l'Action Antimines, notamment celles spécifiques aux restes d'armes à sous-munition.

Deuxièmement, renforcer son plan d'action à fin juillet 2028 en assurant une cohérence claire entre les prévisions annuelles, la capacité de dépollution prévue et le budget nécessaire pour traiter les 9 zones restantes. Actuellement, la concordance entre les tableaux 3 et 10 n'est pas établie, et le nombre d'équipes sur lesquelles ces projections sont fondées fluctue. Nous notons et saluons que, si un financement est sécurisé, le Programme National de Déminage Humanitaire pour le Développement (PNDHD) fera appel au Corps du Génie Militaire, qui peut mobiliser 6 à 10 équipes de dépollution.

Troisièmement, donner davantage de visibilité aux bailleurs internationaux souhaitant soutenir la Mauritanie quant aux différentes modalités et canaux de financements existants, si un financement direct n'est pas possible. Par exemple, financer la Mauritanie via une ONG de déminage internationale, tout en permettant un partenariat avec le PNDHD et l'utilisation des capacités nationales et du Corps du Génie Militaire mauritanien.

Enfin, établir un forum national de coordination, tel qu'une Coalition nationale, afin de réunir ses partenaires actuels du secteur, notamment les ONGs HAMAP-Humanitaire et MAG, ainsi que leurs bailleurs respectifs, pour partager les mises à jour et discuter des avancées dans le traitement de la contamination par les mines terrestres et les restes d'armes à sous-munitions. Ce forum permettrait également de coordonner les efforts de mobilisation de ressources, de développement des capacités et d'autres aspects clés du programme.

Je vous remercie pour votre attention.

Statement on Mauritania's Extension Request
(Agenda Item 3c, Clearance and Destruction of Cluster Munitions remnants)
(Delivered by NPA on behalf of *Mine Action Review*)
CCM Intersessional Meetings, 7–8 April 2025

Thank you Mr President,

We thank Mauritania for its presentation and for submitting a revised and improved Article 4 deadline extension request, incorporating some of the feedback from the Article 4 Analysis Group, on which *Mine Action Review* is an observer.

It should be noted that this is Mauritania's third two-year extension request, with limited progress made in the intervening years, largely due to a lack of international support. In its request, Mauritania outlined a yearly national contribution of US\$180,000 to its mine action programme, including cluster munition remnant (CMR) clearance, and an international funding requirement of US\$2.4 million to meet its Article 4 obligations by August 2028. Without international support, and based on limited national funding and capacity, Mauritania has warned that completion of cluster munition clearance may not be completed until 2035, with one area addressed per year.

Since discovering new CMR contamination in 2019, Mauritania has surveyed and cleared four areas covering 1.7km² using its own national resources. However, newly discovered contamination has increased the total area to be addressed beyond what was initially planned in the last extension request which was granted in 2023.

To enhance its request and increase international funding opportunities, Mine Action Review encourages Mauritania to:

First, offer greater transparency regarding its land release methodology for addressing cluster munition-contaminated areas, in particular how it applies technical survey, and to share its existing NMAS, including those relevant to CMR.

Second, further strengthen its work plan through to end of July 2028 and ensure clear alignment between annual projections, planned demining capacity, and the required budget to address the 9 remaining contaminated areas. At present, it is unclear how Table 3 corresponds to Table 10 and how many demining teams these tables are based on. We note, and welcome, that if funding is secured, the PNDHD will call upon the Military Engineering Corps, which can provide from 6 to 10 demining teams

Third, provide clarity on different potential funding modalities available to international donors wishing to support its Article 4 implementation, if direct funding is not possible for donors – e.g. funding Mauritania via an international clearance NGO, which could still enable partnership with the PNDHD and utilisation of Mauritania’s capacity and the Military Engineering Corps.

Finally, establish a national coordination forum, such as a Country Coalition, to bring together its existing mine action partners, HAMAP-Humanitaire and MAG, and their respective donors, to share updates and discuss progress in addressing landmine and cluster munition remnant contamination, and on fundraising efforts, capacity development, and other key issues for the programme.

Thank you for your attention.